

# colle montréal

Montréal, le 19 mai 2010

**Monsieur Gérald Tremblay**  
**Maire de la Ville de Montréal**

Hôtel de ville  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Objet : **Demande de rencontre avec le Maire et d'amnistie pour les contraventions données pour l'affichage sur le territoire Montréalais**

Monsieur le Maire,

La Coalition pour la libre expression (COLLE), regroupant producteurs, salles, artistes et festivals, vous demande une amnistie à grandeur de la ville des contraventions émises pour l'affichage, et de vous rencontrer pour rendre compte de la gravité du problème et évoluer vers une solution pertinente et durable.

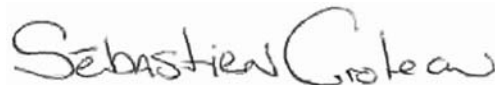
COLLE décrie d'une voix unanime la rafale récente de contraventions délivrées au nom de la réglementation municipale qui restreint l'affichage libre. Cette réglementation (RRVM c. P-12.2) est en contradiction nette avec la décision de la Cour Suprême du Canada (Ramsden vs Peterborough), qui confirme que l'affichage est une forme légitime d'expression, et exige sa protection en vertu de la section 2(b) Liberté d'expression, de la Charte canadienne des droits et libertés. Les contraventions reçues dans les deux dernières années par les organismes et individus signataires de cette lettre s'élèvent, ensemble, à plus de 215 000 \$.

De renommée internationale, la scène artistique et culturelle indépendante montréalaise produit plus de 6 000 événements culturels par an, et génère des revenus de près de 15 millions de dollars. La diffusion des 300 000 affiches produites annuellement est encore le premier moyen de communication dont dispose cette communauté pour survivre et se développer. C'est ce moyen, vital à la production culturelle indépendante, que la réglementation municipale interdit et pénalise.

Vous pouvez nous rejoindre aux coordonnées ci-dessous, ou au (514) 842-1919. Dans l'attente de vous rencontrer, veuillez, Monsieur le Maire, recevoir nos salutations respectueuses.



Hilary Leftic  
Porte-parole de COLLE  
Productrice exécutive, Festival Pop Montréal



Sébastien Croteau  
Porte-parole de COLLE  
Directeur général, APLAS

p.j      Paragraphe de présentation de COLLE  
            Résumé de la problématique de l'affichage sur le mobilier urbain

# colle montréal

## **COLLE Montréal**

COLLE Montréal est une coalition de producteurs, salles et festivals indépendants, d'artistes et de citoyens qui croient que la Ville de Montréal devrait protéger leur liberté de parole et d'expression publique. La coalition forme un groupe de travail qui se rencontre régulièrement pour élaborer une solution durable. La coalition compte parmi ses membres le festival Pop Montreal, la Casa del Popolo, le Cagibi, la Sala Rossa, le festival Fringe de Montreal, le Théâtre Mainline, Il Motore, l'APLAS, Drawn and Quarterly, Death of Vinyl, le Comité des Citoyens du Mile End, le Centre des travailleurs et travailleuses immigrants de Montréal, le festival Suoni Per Il Popolo, Mauro Pezzente (Godspeed You Black Emperor!), Ghislain Poirier, et Win Butler (Arcade Fire). COLLE Montréal est heureux d'accueillir de nouveaux participants à toutes ses réunions et événements. Plus d'information est disponible sur son site internet : [www.collemontreal.org](http://www.collemontreal.org) ou par courriel à [collemontreal@gmail.com](mailto:collemontreal@gmail.com).

# colle montréal

## L'AFFICHAGE SUR LE MOBILIER URBAIN

Depuis plusieurs décennies, l'affichage sur le mobilier urbain existe et est maintenant partie intégrante du paysage montréalais. Des milliers d'affiches à saveur culturelle et communautaire tapissent depuis longtemps les lampadaires de la Ville, les poteaux électriques d'Hydro-Québec et les boîtes aux lettres de Postes Canada. Mais bien que ce genre d'affichage soit déjà courant au début des années 80, pratiquement aucune législation n'est venue encadrer cette pratique, mis à part la légalisation de l'affichage sur les palissades de chantiers de construction.

Ces dernières années, un certain esprit de tolérance envers ce type d'affichage a prévalu, mais un durcissement récent des orientations de la réglementation sur la propreté prises par la Ville de Montréal a provoqué une recrudescence marquée des constats d'infraction. Or, ce sont les petits lieux d'art et de spectacles, les promoteurs d'événements et de festivals et les artistes qui en héritent, les accablant ainsi d'une charge financière supplémentaire pouvant les placer dans une situation précaire. Dans les deux dernières années, les membres de COLLE (organismes et individus) ont reçu pour plus de 215 000 \$ en constats d'infraction.

Pourtant, la réglementation de la Ville (RRVM c. P12.2) est en contradiction avec la décision de la Cour Suprême du Canada (*Ramsden vs Peterborough*), qui confirme que l'affichage est une forme légitime d'expression, et exige sa protection en vertu de la section 2(b) Liberté d'expression, de la Charte canadienne des droits et libertés. Si l'on limite les lieux où l'affichage est permis, des espaces propices à l'affichage devraient donc être offerts en nombre suffisant par la Ville de Montréal, ce qui n'est pas le cas.

Montréal se targue par ailleurs d'être une métropole culturelle, se félicitant de la renommée internationale de ses créateurs et événements. Par contre, il reste à démontrer que ce succès pourra être maintenu à long terme. Pour qu'elle puisse se renouveler, la vie culturelle a besoin d'être appuyée par des politiques lucides qui encouragent l'émergence de nouvelles idées, d'artistes, de tendances et de productions. La ville doit donc élargir sa vision culturelle, et développer des stratégies en pensant à l'avenir, et en soutenant autant les petits acteurs de l'écosystème culturel que les plus gros.

Les salles et producteurs indépendants ne possèdent pas les fonds nécessaires pour pouvoir annoncer dans les journaux, à la télévision et même à la radio. La plus part des 6 000 petits spectacles produits par an sont annoncés par des affiches posées sur le mobilier urbain. N'ayant que trop rarement des solutions de rechange à ce mode de publicité, hormis les calendriers événementiels sur internet ou dans les journaux culturels, ils procèdent de cette façon au risque de recevoir des contraventions.

Malgré la poussée technologique des années 90 avec la création d'Internet, l'affichage sauvage constitue encore le principal outil de communication pour les producteurs, les salles et pour les gens de la communauté de transmettre de l'information ou d'annoncer et de promouvoir leurs événements et ce, à moindres coûts. En effet, pour faire la promotion de leurs événements, la culture indépendante produit au-delà de 300 000 affiches. C'est ce moyen, vital à la production culturelle indépendante, que la réglementation RRVM c. P-12.2 interdit et pénalise.

Même si on les considère davantage aujourd'hui que par le passé, nous ne répéterons jamais assez que les manifestations artistiques produites en marge d'une industrie bien rodée contribuent au dynamisme et à la richesse de l'offre culturelle de Montréal. Il importe donc que ces intervenants puissent aussi rejoindre une clientèle variée. Une des façons de faire est d'afficher sur le mobilier urbain. C'est une problématique réelle, maintes fois évoquée à Montréal et qui a fait l'objet d'actions dans d'autres centres urbains (notamment dans notre province dans des villes comme Rouyn-Noranda, Rimouski et Québec, dans des villes au Canada comme Ottawa et Vancouver et même dans des villes à l'international comme Paris, Genève et Lausanne).

Bien plus qu'un geste de promotion pour un spectacle ou pour une activité communautaire, la pose d'affiches sur le mobilier urbain représente un geste de liberté. La liberté de s'approprier l'espace public pour transmettre de l'information utile à tous. C'est une réalité qui dépasse la promotion d'événements culturels. Qu'en est-il des annonces de quartier annonçant des ventes de garage, des levées de fonds pour des causes importantes ou des animaux perdus? Ces gestes méritent-ils d'être pénalisés ou méritent-ils un espace bien à eux? Peut-on continuer de judiciairiser un geste comme celui-ci?

Plusieurs autres villes autour du monde se sont penchées sur cette problématique et ont trouvé des solutions. Nous croyons que la Ville de Montréal, de par son titre de métropole culturelle, doit prendre en considération l'importance de la scène culturelle et artistique indépendante montréalaise, de rayonnement international, et trouver une solution tenant compte des besoins du milieu. Nous croyons aussi que celle-ci doit amorcer une réflexion plus large sur sa façon de voir l'affichage en général. Si Montréal peut se distinguer et innover en matière de transport urbain (BIXI), elle peut très certainement se distinguer en matière d'affichage urbain.